

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 15 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame MACHET Annette, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MACHET Annette, LÉOMENT Nathalie, PIGNOUX Cécile, BOUYER Nadia, BIRAUD Alain, LE TUAL Fabien, CLUZEAU Jean-Paul, FALCONNET Eric, SEGUIN Frédérique, BOULET Marie-Hélène, GUILLAUD Elisabeth, GOYER Jean-Yves, CHEVALLIER Patricia, CHEVALLIER Guy

Absents excusés : /

Absent : MACHY Didier

Secrétaire de séance : LÉOMENT Nathalie

Objet : WPD - Parc éolien de Limalonges - prorogation des baux - signature d'un avenant

2025/768-805

Madame MACHET Annette, Maire, intéressée au projet de la société « *wpd Energie 21 Société d'exploitation n°13* », sort de la salle pour ne prendre ni part au vote ni au débat concernant cette délibération.

Monsieur Alain BIRAUD, 1^{er} adjoint au Maire, prend la présidence et fait part de la demande de la société « *wpd Energie 21 Société d'exploitation n°13* » du 7 novembre 2025, de procéder à la prorogation des durées des différents contrats signés (baux, constitutions de servitudes, conventions d'usage,...) dans le cadre du parc éolien de Limalonges composé de 5 éoliennes et de ses équipements annexes, par la signature d'un avenant.

Il rappelle à l'assemblée :

- que par délibération du 23 janvier 2018 n° 2018/342-384-3,
 - il a été autorisé à signer une convention autorisant la société « *wpd Energie 21 Société d'exploitation n°13* », à l'effet de permettre la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement du Parc éolien, à faire passer et stationner des véhicules de chantier et de transport sur certaines voies communales et certains chemins ruraux, ainsi qu'à faire passer des câbles sous ces voies et chemins,

- il est prévu que cette convention prenne effet en dé(en toute état de cause, au plus tard le 1^{er} sept après le démantèlement du parc éolien et, au plus tard, 32 ans après la date du début du chantier.

- que par délibération du 8 avril 2019 n° 2019/418-486, il a été autorisé à signer une convention de servitude avec cette même société.

Après avoir donné lecture de cet avenant n° 1, dont le projet est joint à la présente délibération, Monsieur Alain BIRAUD, 1^{er} adjoint au Maire, demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- décide de ne pas accepter la prorogation des durées des différents contrats signés dans le cadre du parc éolien de Limalonges (baux, constitutions de servitudes, conventions d'usage,...),
- décide de ne pas autoriser Monsieur Alain BIRAUD, 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux et à la convention de servitude respectivement signées le 16 février 2018 et le 30 avril 2019.

Ont voté pour : 2

Ont voté contre : 10

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Nathalie LÉOMENT
Secrétaire de séance



Alain BIRAUD
1^{er} adjoint au Maire

